

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la
place du Trichon. — (Téléphone 561)
TOURCOING, rue Vasta, 53 (Téléphone 1578)

Bureau administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

DE ROUBAIX A TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

TELEPHONE :
A ROUBAIX : N° 561 | A TOURCOING : N° 1578
A LILLE : N° 97

AUJOURD'HUI
DEMANDEZ ! DEMANDEZ !
Le Supplément Illustré
du « Progrès du Nord »
QUI PARAITRA CHAQUE SEMAINE
et ne sera vendu
que CINQ centimes

le plus soigné
le plus spirituel
le plus amusant
le plus convenable

de tous les suppléments illustrés.
Ses huit pages de texte et de gravures
colorées procureront des heures de bon
ne et saine gaieté à tous ceux qui le li
ront et ceux-là seront des milliers et des
milliers.

Il n'y aura pas un seul lecteur de
notre journal qui ne verra dans le lecteur du
SUPPLEMENT ILLUSTRE
vendu CINQ centimes

DEMANDEZ ! DEMANDEZ !
Le Supplément Illustré
du « Progrès du Nord »
vendu CINQ CENTIMES

Lire plus loin :
— Un décallement criminel à
Raches.
— A Montigny-en-Ostrevent, une
grève d'écoliers.
— Au Camou, un ouvrier étran
ge sa femme et se pend.

La Comédie Socialiste

La comédie socialiste continue. Et le
dernier acte joué dimanche à Paris a
été à la fois bien divertissant et rempli
de significatifs enseignements.

Nos socialistes du Nord y ont tenu des
rôles en vedette. C'est M. Déory qui a
présidé la séance de l'après-midi, la plus
importante, celle où il devait procéder
aux plus considérables exécutions.

Le principal accusé était M. J.-L. Bre
ton. Le jeune député de Vierzon est, on
le sait, originaire de Courrières. Il est le
neveu des grands peintres Jules et Emile
Breton. Son père fut un de nos militants
républicains et lui-même a fait ses études
au Lycée de Lille.

Il débuta dans la politique, il y a une
dizaine d'années, par un article d'inv
violence extrême qui lui valut une pri
valut une sévère condamnation. Sa pri
son, d'ailleurs abrégée, lui rapporta un
siège de député, et il s'embarqua dans le
Parti blanquiste.

Mais, avec l'âge et l'expérience, notre
loupgeou concilieux semble s'être assagi.
Le bon sens des hommes du Nord a
repris chez lui le dessus. Il a conservé,
certes, la franchise et la érudition d'allu
res qui le caractérisent, mais les ten
dances et les idées se sont inclinées à
une plus juste compréhension des situa
tions et des choses.

À la vulgarité politique de démagogie
pure et de révolutionnarisme verbal, il
voudrait substituer la politique des ré
sultats.

Il est pour l'alliance avec les radicaux
et pour la représentation des socialistes
unifiés à la délégitation des gauches.

Il trouve grotesque cette « altitude de
général, pendant tout le cours de la dis
cussion du budget, proposent et volent
les augmentations de crédit et, final
ment, non seulement volent contre l'en
semble de ce budget, mais encore consi
dèrent comme un crime de lèse-socialisme
le fait de voter pour.

M. J.-L. Breton a eu le courage de
commettre ce crime horrible. Il a voté
le budget. La Révolution est perdue.
Qu'on exécute le traître !

La Politique

Pour le moment, l'affaire marocaine
est un peu la bouteille à l'encre.

Les ministères se sont réunis deux fois
pour examiner la question ; dimanche
matin, M. Regnaud leur a fait un exposé
de la situation des ports et de la future
organisation de la police ; ils ont ap
pris de M. Caillaux que nos dépenses
quotidiennes grandissent en raison de
l'envoi de nouveaux renforts ; final
ment, aucune décision n'a été prise et
c'est le prochain conseil qui doit se pro
noncer.

Quand on examine ce qui se passe là
bas, on comprend l'embarras du gouver
nement. Dans tout autre pays on pour
rait envisager avec certitude l'avenir im
médiat, et prendre des mesures en consé
quence. Mais ici ce n'est pas du tout le
cas. Nul terrain n'est plus mouvant et
du jour au lendemain, peuvent se pro
duire des révolutions extraordinaires.

La rivalité des deux sultans fait naître
le désordre et ouvre le champ à toutes
les surprises. L'incident de Fes a eu lieu en
dehors des prévisions normales. Ajour
d'hui, Tanger est calme. Savons-nous si
demain on n'y proclamera pas Moulay-
Hafid ?

Ce dernier ne paraît pas, il est vrai, en
état de mettre à profit les événements. Il
est en fait à peu près impossible de quitter
Marrakech où l'entoureront des troupes
hostiles et guerrières, par lesquelles ses
troupes ont déjà été battues à diverses re
prises, et qui ne paraissent pas disposées à
prendre une autre attitude à son égard.

M. Bracke — nul ne l'ignore plus au
jourd'hui — n'est autre que M. Desrous
seaux, professeur de grec à l'École des
hautes études de Paris, et fils de notre
bon et regretté chansonnier. Qui nous
eût dit que l'amable et bienveillant au
teur du *Petit Quinquain* devait donner au
parti socialiste son Fouquier-Tinville ?
Ces hellénistes sont de terribles hom
mes !

Devenu l'éminence grise de M. Jules
Guesde, M. Bracke, en demandant l'ex
clusion de M. Breton, poursuivait encore
la vieille lutte des guesdistes contre les
blanquistes.

Et le député du Cher n'a pas manqué
de riposter par un coup droit au député
de Roubaix en rappelant qu'il avait voté,
sous le ministère Bourgeois, un ordre du
jour impliquant l'approbation des « lois
scolaires ».

M. Guesde a beau équivoquer, dans une
lettre à M. Jaurès, que publie l'*Humanité*,
et crier à la calomnie. « Le vole
que vous avez émis avec moi, le 16 no
vembre 1905, dit-il au député de Car
maux, ne tendait nullement à maintenir
les lois scolaires, mais à écarter du pou
voir les scélérats qui avaient pris l'initia
tive de ces lois ».

C'est d'accord. Et personne n'a jamais
dit que le député de Roubaix avait voulu
approuver les lois sur la presse de M.
Charles Dupuy. Il n'en est pas moins
vrai que l'ordre du jour qu'il vota en 1905
approuvait les déclarations du gouverne
ment qui s'étaient prononcées pour le main
tien de ces lois.

M. Guesde fit alors simplement un acte
politique en s'associant aux radicaux
contre la manœuvre qui tendait à ren
verser le ministère Bourgeois. Il n'a pas
à en rougir. Son seul tort c'est d'imputer
à crime à M. J.-L. Breton des votes ins
pirés par des considérations analogues
et par le même esprit.

CHRONIQUE SOCIALE

VIEUX ERREMENTS

Jargon incompréhensible. — Déformation de
la langue française. — Que de dis
tractions ! — L'arrêt de M. et de rap
port Henry Béral. — Autre sim
plification indispensable

Le jargon judiciaire a reçu assez de quel
ques torts pour qu'on ait pu espérer qu'il se
désintégrerait spontanément, mais il est
devenu une maladie qui obéissent à des
lois de son genre. Il ne faut pas se laisser
séduire par les apparences de sa complexité
et de son érudition. Il est de ceux qui
sont devenus des traditions fortes de leur
époque. Notre vieux jargon, jadis des
expériences, desoeur des justiciables alu
s par un jargon incompréhensible, sem
ble résister à toutes les attaques, pensez un
peu, il date de Colbert !

Sans doute nul n'est censé ignorer la
loi, en fait elle est totalement inconnue de
la grande majorité des Français et il faut
avouer que le langage suranné de la pro
cédure n'est pas fait pour remédier à leur
ignorance. Supposez que vous ayez un litige
avec un voisin, quel rôle allez-vous en
apprenant par assignation qui vous sera
renuise que vous êtes « cité à comparaître
d'hui à huit jours francs, outre l'aug
mentation d'un jour pour chaque cinq my
riamètres de distance, devant le juge
président et juges composant le tribunal
civil de X... », en voyant que « faute par
vous de se faire, dans le délai et le lieu pas
sés, de comparaître devant le juge, le
demandeur en cas de non-comparution, a
pour le profit d'adjudication... » Vous ne
manquerez pas de vous demander ce que
peut signifier ce langage suranné, un
bré ; réservez toutefois vos forces car il
vous continuera à vouloir déchiffrer ce rébus
vous vous apercevrez que « à quoi faire con
venir, que l'on n'ait pas de procès-verbal
d'assignation, le jugement sera rendu
d'office et l'acte sera exécuté sans
plus de formes et l'exploit, avec destruction
des dépens au profit de M... », aux eff
de dire que « cette fois-ci il vous n'êtes pas
satisfait de ce que vous êtes difficile, si vous
ne venez pas aux générosités qui soumet
tent vos cellules arborées aux plus cruel
lournaux, c'est de votre faute, mais nous
vous godâtes les distractions dont on vous
entretient ! O langue française, si précise et
si belle, à quelles lortures ont dû se soumettre
les rédacteurs de ce déformé jusqu'à le rendre
incompréhensible !

Il est vrai que, compensation suprême, si
respectueux des lois de votre pays, et obéis
sant à l'exploit qui vous a été signifié, vous
vous décidez à comparaître en personne de
vant le tribunal compétent. Il pourra vous
arriver, après avoir été de Chambre en
Chambre, d'attendre en audiences, qu'on
vous envoie à l'audience, à deux heures
faute d'avoir constitué avoué, et aux dé
pens, avec déchéance... »

Vous voyez que ce ne sont pas des distractions
qui vous manquent, mais nous nous
demandons qu'elles soient de votre côté
et qu'elles soient de votre côté ! O langue
française, si précise et si belle, à quelles
lortures ont dû se soumettre les rédacteurs
de ce déformé jusqu'à le rendre incom
préhensible !

Il est vrai que, compensation suprême, si
respectueux des lois de votre pays, et obéis
sant à l'exploit qui vous a été signifié, vous
vous décidez à comparaître en personne de
vant le tribunal compétent. Il pourra vous
arriver, après avoir été de Chambre en
Chambre, d'attendre en audiences, qu'on
vous envoie à l'audience, à deux heures
faute d'avoir constitué avoué, et aux dé
pens, avec déchéance... »

Abocat brûlé ou au violon

Saint-Brieuc, 21 janvier. — M. Nicolas Di
raison, avocat à Landerneau, près de M. Di
raison, est l'auteur du roman *« Le Marquis »*,
à l'occasion duquel il fut condamné à la
peine de mort au violon municipal de Lou
deçà, dans les conditions suivantes : Dima
nché soir, un individu se présenta au
château de M. Nicolas Diraison, et se pré
senta à l'entrée de la maison de M. Nicolas
Diraison et se mit à décrire à haute
voix les agents reprochés. Le directeur
de l'établissement, M. Diraison, se récria :
« Le commissaire de police fut appelé, et
l'on enferma M. Diraison au violon ».

Dangerouse erreur

Toulon, 21 janvier. — La batterie de 60
de cap Brun-Bas, qui faisait des tirs à la
mer, causa un très grand incident. Un che
val, chargé de transporter une embarca
tion de plaisance, qui revenait de
Saint-Mandrier et qui faisait écho à
des personnes qui montaient le barge
de furent rassurés par les tirs qui vinrent
de la batterie, reconnaissant son erreur,
arrêta le tir.

Curieuse famille

London, 21 janvier. — On a entré, à
Hersham, dans le Surrey, Mme Mary-An
Maynard, qui atteignant l'âge de cent ans,
le 18 février dernier, et qui reçut, à cette
occasion, une lettre de félicitations de la
reine Alexandra. Un détail curieux a été
marqué la vie de la défunte : Sept de ses en
fants, garçons et filles, avaient épousé les
sept enfants d'un fermier voisin, nommé
King.

Six sous par jour pour boire

London, 21 janvier. — Une femme a dé
claré aujourd'hui, au tribunal de Maryle
bone, que depuis neuf ans son mari lui
donne seulement trois pence (30 centimes) par
jour pour servir les besoins de sa femme
et de ses deux enfants. Le juge, tout en recon
naissant la détresse de la malheureuse fem
me, dit que son mari ne pouvait être im
prouvé pour ce fait, étant donné qu'il ap
partient à l'armée comme soldat et qu'il est
très peu retribué.

Plus de champagne français à la Cour d'Italie

Rome, 21 janvier. — Victor-Emmanuel III
continuer ses modifications gastronomiques
au diner de gala de la cour, après avoir or
donné que les menus soient désormais écrits
dans la langue nationale, au lieu de l'être
en français, il vient de décider que les vins
italiens soient servis à la table royale, au
lieu des vins étrangers. Au diner d'hier soir, au
Quirinal, au lieu des grands champagnes fran
çais, on servit du vin mousseux italien. Les
membres de la députation de M. Caillaux
du corps diplomatique en l'honneur duquel
avait lieu le diner.

Des anarchistes veulent détruire la flotte américaine

Rio-de-Janeiro, 21 janvier. — Les anarchis
tes découvrent un complot anarchiste for
mé dans le but de détruire une partie de
la flotte américaine. Les sièges de ce complot
ont été à Pétopolis, mais les anarchistes
ont aussi des affiliés à Sao-Paulo et à Mi
nés-Garças. Le chef de cette bande est un
nommé Jean Fedher, habitant Pétopolis,
mais on croit que plusieurs étrangers sont
également impliqués. Une note officielle
dit qu'avant l'arrivée de la flotte américaine,
le Brésil fut informé de Washington et de
Paris que des anarchistes appartenaient à di
verses nations et se proposaient de faire
sauter un ou plusieurs navires américains.
La police a pris toutes les mesures pour pré
venir un attentat.

Plus de champagne français à la Cour d'Italie

Rome, 21 janvier. — Victor-Emmanuel III
continuer ses modifications gastronomiques
au diner de gala de la cour, après avoir or
donné que les menus soient désormais écrits
dans la langue nationale, au lieu de l'être
en français, il vient de décider que les vins
italiens soient servis à la table royale, au
lieu des vins étrangers. Au diner d'hier soir, au
Quirinal, au lieu des grands champagnes fran
çais, on servit du vin mousseux italien. Les
membres de la députation de M. Caillaux
du corps diplomatique en l'honneur duquel
avait lieu le diner.

Des anarchistes veulent détruire la flotte américaine

Rio-de-Janeiro, 21 janvier. — Les anarchis
tes découvrent un complot anarchiste for
mé dans le but de détruire une partie de
la flotte américaine. Les sièges de ce complot
ont été à Pétopolis, mais les anarchistes
ont aussi des affiliés à Sao-Paulo et à Mi
nés-Garças. Le chef de cette bande est un
nommé Jean Fedher, habitant Pétopolis,
mais on croit que plusieurs étrangers sont
également impliqués. Une note officielle
dit qu'avant l'arrivée de la flotte américaine,
le Brésil fut informé de Washington et de
Paris que des anarchistes appartenaient à di
verses nations et se proposaient de faire
sauter un ou plusieurs navires américains.
La police a pris toutes les mesures pour pré
venir un attentat.

Plus de champagne français à la Cour d'Italie

Rome, 21 janvier. — Victor-Emmanuel III
continuer ses modifications gastronomiques
au diner de gala de la cour, après avoir or
donné que les menus soient désormais écrits
dans la langue nationale, au lieu de l'être
en français, il vient de décider que les vins
italiens soient servis à la table royale, au
lieu des vins étrangers. Au diner d'hier soir, au
Quirinal, au lieu des grands champagnes fran
çais, on servit du vin mousseux italien. Les
membres de la députation de M. Caillaux
du corps diplomatique en l'honneur duquel
avait lieu le diner.

Des anarchistes veulent détruire la flotte américaine

Rio-de-Janeiro, 21 janvier. — Les anarchis
tes découvrent un complot anarchiste for
mé dans le but de détruire une partie de
la flotte américaine. Les sièges de ce complot
ont été à Pétopolis, mais les anarchistes
ont aussi des affiliés à Sao-Paulo et à Mi
nés-Garças. Le chef de cette bande est un
nommé Jean Fedher, habitant Pétopolis,
mais on croit que plusieurs étrangers sont
également impliqués. Une note officielle
dit qu'avant l'arrivée de la flotte américaine,
le Brésil fut informé de Washington et de
Paris que des anarchistes appartenaient à di
verses nations et se proposaient de faire
sauter un ou plusieurs navires américains.
La police a pris toutes les mesures pour pré
venir un attentat.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour la santé publique

Paris, 21 janvier. — Le conseil supérieur
d'hygiène publique de France a tenu hier
son assemblée générale, sous la présidence
de M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat du
ministère de l'intérieur.

M. Maujan a procédé tout d'abord à l'ins
tallation du docteur Roux, directeur de l'Ins
titut Pasteur, nommé président du conseil
d'hygiène en remplacement du professeur
Debove. Le sous-secrétaire d'Etat, parlant
au nom des officiers réunis par l'ad
ministration pour la mise en vigueur de la
loi de 1902, a blâmé l'inertie ou la résistance
de certains établissements scolaires.
Faisant connaître à cet égard les inten
tions très fermes du gouvernement, M. Mau
jan a déclaré :

Dans les départements où, à leur prochaine
assemblée, les Conseils généraux de désinfection,
le gouvernement, usant des pouvoirs que lui don
ne la loi, imposera d'office ces organisations. Et
contres les villes qui, en ce qui concerne leurs bu
reaux d'hygiène, ne sont pas encore en règle
avec la loi, seront mises, avant les prochaines
élections municipales, en demeure de s'y con
former.

Rappelant au sujet de l'application indé
finie de la loi sur la santé publique la né
cessité d'une réforme radicale de l'adminis
tration par les membres ouvriers du conseil
supérieur du travail, M. Maujan a dit, en
terminant :

« J'ai vu l'action du gouvernement et les ré
clamations qui soulevaient mille vives et
pressantes de la démocratie. Il faudra bien
qu'on enlève les entraves et que capulit les ré
sistances ».

Trop tôt !

Clermont-Ferrand, 21 janvier. — M. Boyer,
inspecteur des enfants assistés, vient d'être
admis par le préfet du département qu'il es
t le fils d'un brétil infligé par le ministre de
l'intérieur.

M. Boyer, au cours d'une campagne élec
torale pour le conseil général dans la Lozère,
avait déclaré que les secours aux enfants
assistés étaient destinés à être distribués
cordes seulement aux amis du gouverne
ment.

Abocat brûlé ou au violon

Saint-Brieuc, 21 janvier. — M. Nicolas Di
raison, avocat à Landerneau, près de M. Di
raison, est l'auteur du roman *« Le Marquis »*,
à l'occasion duquel il fut condamné à la
peine de mort au violon municipal de Lou
deçà, dans les conditions suivantes : Dima
nché soir, un individu se présenta au
château de M. Nicolas Diraison, et se pré
senta à l'entrée de la maison de M. Nicolas
Diraison et se mit à décrire à haute
voix les agents reprochés. Le directeur
de l'établissement, M. Diraison, se récria :
« Le commissaire de police fut appelé, et
l'on enferma M. Diraison au violon ».

Dangerouse erreur

Toulon, 21 janvier. — La batterie de 60
de cap Brun-Bas, qui faisait des tirs à la
mer, causa un très grand incident. Un che
val, chargé de transporter une embarca
tion de plaisance, qui revenait de
Saint-Mandrier et qui faisait écho à
des personnes qui montaient le barge
de furent rassurés par les tirs qui vinrent
de la batterie, reconnaissant son erreur,
arrêta le tir.

Curieuse famille

London, 21 janvier. — On a entré, à
Hersham, dans le Surrey, Mme Mary-An
Maynard, qui atteignant l'âge de cent ans,
le 18 février dernier, et qui reçut, à cette
occasion, une lettre de félicitations de la
reine Alexandra. Un détail curieux a été
marqué la vie de la défunte : Sept de ses en
fants, garçons et filles, avaient épousé les
sept enfants d'un fermier voisin, nommé
King.

Six sous par jour pour boire

London, 21 janvier. — Une femme a dé
claré aujourd'hui, au tribunal de Maryle
bone, que depuis neuf ans son mari lui
donne seulement trois pence (30 centimes) par
jour pour servir les besoins de sa femme
et de ses deux enfants. Le juge, tout en recon
naissant la détresse de la malheureuse fem
me, dit que son mari ne pouvait être im
prouvé pour ce fait, étant donné qu'il ap
partient à l'armée comme soldat et qu'il est
très peu retribué.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT

VIANDE SALÉE A LA STRYCHNINE

Elle fut servie à quatorze personnes — Quelles
mains criminelles l'avaient préparée ?

Evreux, 21 janvier.

« Une abominable tentative d'empoisonne
ment, qui aurait pu avoir d'affreuses consé
quences, a été récemment commise au châte
au de l'Abbatiale, commune de Bec-Beau
louin (Eure).

Il nous suffira, pour que l'on ait une idée
de l'énormité du forfait, de dire que si l'em
poisonneur avait réussi, 14 personnes au
moins auraient succombé : 8 maîtres et 6 domes
tiques. Il employa par bonheur une substan
ce, la strychnine, dont le goût amer prévint à
temps ceux qui devaient ingérer la viande
empoisonnée. Il fut impossible de l'absorber.

« Le château de l'Abbatiale, qui a fallu
devenir une véritable nécropole, habite Mme
veuve Hébert, belle-sœur de l'ancien minis
tre de Louis-Philippe, qui est interdicte de
puis le 16 janvier de l'année dernière. Le
tuteur de Mme veuve Hébert est M^e Saucier,
notaire à Paris.

« Une réunion du conseil de famille avait eu
lieu ces derniers jours devant le juge de
paix du canton de Brienne. Le lendemain,
tout le monde était réuni au château. Au
déjeuner et au dîner, Mme Hébert assistait
de côté d'elle, son gendre, M. Cahu, Théo
phane de lettres connu, les enfants de M. Cahu,
M. Rousseau, le frère de Mme Hébert, M.
Gouin, adjoint au maire du Bec et la dame
de compagnie.

« Lorsque les viandes furent servies, on leur
trouva une telle amerume que personne ne
put les manger. Elles étaient saupoudrées
de strychnine. Un chat qui on mangé fut
foudroyé.

« Comment était-on arrivé à empoisonner
ainsi la viande ? Le criminel devait évidem
ment savoir quelles étaient les personnes
qui devaient se réunir au château après le
conseil de famille et avoir intérêt à leur
mort. Il fallait aussi qu'il connût parfaite
ment les lieux pour arriver jusqu'à l'endroit
où se trouvait le bâtiment de l'Abbatiale. Il
s'agissait d'un individu de nuit dans le cha
teau et se rendant à l'office où étaient les
achetés pour la semaine, saupoudrer celles
de strychnine.

« L'expertise a été faite à la fois par M. Gué
bel, professeur à l'École de médecine de
Rouen, et par M. Ph. Vadain, directeur du
laboratoire de biologie de Paris, sous la di
rection de M. Cahu, il s'est livré à une en
quête auprès des différentes personnes qui
auraient pu être victimes de cette effroyable
tentative d'empoisonnement. Cette enquête
précise les soupçons portés par de nom
breuses personnes. L'individu soupçonné au
rait agi à la fois par vengeance et par naï
veté.

Les déclarations de M. Cahu

M. Théodore Cahu, interrogé à ce sujet, a
fait les déclarations suivantes :

« La viande qui nous fut servie le matin
d'un certain jour, était saupoudrée de strychnine, mais elle n'était pas
restée, sous forme de cristallin, à la surface
et dans les saïls de la viande. En un mot,
on avait « soûlé », si j'ose ainsi m'exprimer,
l'ensemble avec la poison. Nous devons évi
demment la présence de strychnine, que l'ef
fet est été foudroyant et les convives étran
gés absorbés le repas, qui leur était destiné. Et
un fait autrement, c'est que la strychnine est
un alcaloïde dont l'absorption est si facile
qu'ingestion de ce produit est presque im
possible au palais le moins sensible ».

« Comme on le voit, cette affaire, par ses
portions gigantesques, par l'immoralité de
ce genre d'attentat, est appelée à retentir
sensiblement éternel ».

CHAMBRE

M. Brisson président.

L'impôt sur le Revenu

LES CRITIQUES DE M. AYMOND

M. Aymond présente un certain nombre
de critiques, mais malgré cela, il invitera ses
amis à passer à la discussion des articles.

Il estime qu'on va vers l'inconnu, non
seulement au point de vue financier, mais en
ce qui concerne la propriété fon
drière dont il discute les chiffres approxima
tifs. « Nous hésitions, dit-il, sur des bases mou
vantes ». (Mouvements divers).

L'Assemblée examine ensuite les divers
projets d'impôt sur le revenu, présentés depuis
le ministère Waldeck-Rousseau. Il dit que
les électeurs se figurent que la coté mobiliè
re sera supprimée par le projet Caillaux.
(Mouvements divers). Quant à lui, il croit
qu'il n'y a là qu'un changement de nom.

M. Aymond déclare qu'il fait que les con
tributions sociales que s'est senties les part
de l'Etat qui serait dégradée. (Mouvements
prolongés).

SÉNAT

M. Duhou président.

L'enquête sur la Liquidation

DES CONGRÉGATIONS

Le président proclame les résultats de
l'enquête sur la liquidation de la Société
et a procédé dans ses bureaux avant
la séance, de la commission de 27 mem
bres chargée de procéder à l'enquête sur les
opérations effectuées en vertu de la loi relative
à la liquidation des biens des congrégations
supprimées.

Sont élus pour :

La Gauche Démocratique : M. le marquis
M^{me} Bassot, Desmoulin, Bizez de Foulon,
Combes, Delpech, Leydet, Magnien, Maré
chal, Pédoussat, Pélissier, Pignatelli et
L'Union Républicaine : 7 membres : M.
Catala, Goussier, Lecomte, Lecomte,
Chevalier, Antoine Perrier, Rollin, Germain.

La Gauche Républicaine : 6 membres : M.

CHAMBRE

M. Brisson président.

L'impôt sur le Revenu

LES CRITIQUES DE M. AYMOND

M. Aymond présente un certain nombre
de critiques, mais malgré cela, il invitera ses
amis à passer à la discussion des articles.

Il estime qu'on va vers l'inconnu, non
seulement au point de vue financier, mais en
ce qui concerne la propriété fon
drière dont il discute les chiffres approxima
tifs. « Nous hésitions, dit-il, sur des bases mou
vantes ». (Mouvements divers).

L'Assemblée examine ensuite les divers
projets d'impôt sur le revenu, présentés depuis
le ministère Waldeck-Rousseau. Il dit que
les électeurs se figurent que la coté mobiliè
re sera supprimée par le projet Caillaux.
(Mouvements divers). Quant à lui, il croit
qu'il n'y a là qu'un changement de nom.

M. Aymond déclare qu'il fait que les con
tributions sociales que s'est senties les part
de l'Etat qui serait dégradée. (Mouvements
prolongés).

SÉNAT

M. Duhou président.

L'enquête sur la Liquidation

DES CONGRÉGATIONS

Le président proclame les résultats de
l'enquête sur la liquidation de la Société
et a procédé dans ses bureaux avant
la séance, de la commission de 27 mem
bres chargée de procéder à l'enquête sur les
opérations effectuées en vertu de la loi relative
à la liquidation des biens des congrégations
supprimées.

Sont élus pour :

La Gauche Démocratique : M. le marquis
M^{me} Bassot, Desmoulin, Bizez de Foulon,
Combes, Delpech, Leydet, Magnien, Maré
chal, Pédoussat, Pélissier, Pignatelli et
L'Union Républicaine : 7 membres : M.
Catala, Goussier, Lecomte, Lecomte,
Chevalier, Antoine Perrier, Rollin, Germain.

La Gauche Républicaine : 6 membres : M.